

# DEC 26/2021

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**  
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 26 octobre 2021

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 26 octobre 2021

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 26/2021 à l'intérieur de la section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2021**





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 octobre 2021  
(OR. en)

12936/21

FIN 796

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	18 octobre 2021
Destinataire:	Madame Irena DRMAŽ, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 26/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 26/2021.

p.j.: DEC 26/2021



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 18/10/2021

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2021  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 26/2021

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés	CE	-54 707 995,66
	CP	-50 345 286,00

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 0805 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	CE	54 707 995,66
	CP	50 345 286,00

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

**30 02 02 - Crédits dissociés**

#### b) Données chiffrées à la date du 12/10/2021

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	74 600 000,00	71 600 000,00
2 Virements	-19 892 004,34	-19 892 004,34
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	54 707 995,66	51 707 995,66
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>54 707 995,66</b>	<b>51 707 995,66</b>
<b>6 Prélèvement proposé</b>	<b>54 707 995,66</b>	<b>50 345 286,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 362 709,66</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	73,34 %	70,31 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/10/2021	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer à partir de cette réserve un montant de 54,7 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 50,3 millions d'EUR en crédits de paiement vers la ligne opérationnelle 08 05 01 afin de couvrir les obligations financières qui découlent des protocoles mettant en œuvre les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable à conclure avec la République islamique de Mauritanie et les Îles Cook.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers**

#### **b) Données chiffrées à la date du 12/10/2021**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	67 822 000,00	67 184 500,00
2 Virements	19 892 004,34	19 892 004,34
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	87 714 004,34	87 076 504,34
4 Crédits déjà utilisés	87 714 004,34	40 680 154,34
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>0,00</b>	<b>46 396 350,00</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>54 707 995,66</b>	<b>50 345 286,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>54 707 995,66</b>	<b>96 741 636,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	80,66 %	74,94 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 12/10/2021	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

#### **d) Justification détaillée du renforcement**

Il est nécessaire de renforcer la ligne opérationnelle de 54,7 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 50,3 millions d'EUR en crédits de paiement afin d'honorer les obligations financières de 2021 découlant des nouveaux protocoles de mise en œuvre des accords de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République islamique de Mauritanie et les Îles Cook, ainsi que pour financer des captures supplémentaires dans le cadre des protocoles existants. En particulier, cette contribution permettra le versement à la Mauritanie et aux Îles Cook des premiers paiements relatifs à l'accès au plus tard 90 jours après la date d'application provisoire des protocoles.

À la suite des propositions COM(2021) 587 et COM(2021) 614 de la Commission, le Conseil devrait marquer son accord sur la conclusion et l'application provisoire des protocoles de mise en œuvre en novembre. Le premier paiement relatif à l'accès est exigible dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur des protocoles de mise en œuvre, attendue dans le courant du mois de novembre.

Le renforcement total nécessaire en crédits d'engagement s'élève à 58,2 millions d'EUR. La différence est intégrée dans le projet de budget rectificatif (PBR) n° 6/2021.